

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Julieth Lorena Moscoso

<https://www.cadre21.org/membres/2405734ec8649c4962a0c99c>

Date d'obtention : 2023-10-25 19:29:49

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode c'est très intéressant, car chaque personne qui intervient dans le processus a un rôle clair et précis. Nous avons les informations complètes afin d'intervenir auprès des jeunes. Cette méthode nous permet de faire un portrait plus précis de la situation afin de guider notre intervention.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Avec la trousse sexto, je peux poser des questions précises aux élèves impliqués dans une situation de sextage à l'école. Il est important de connaître l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue de la situation. Je peux être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès d'eux.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Aux questions, car il faut vraiment poser les questions précises et appliquer les étapes de la trousse d'intervention Sexto.